

Ruthénois

► Salles-la-Source

Les élus font le point après le dernier remous de la cascade

■ **Dimanche**, les membres de l'association Ranimons la Cascade ! ont été invités à faire une « pause café » à Marcillac par les élus qui ont rencontré la préfète ou la ministre, à la suite de la communication de la décision du tribunal de Rodez sur l'illégalité du passage de la conduite forcée dans les terres de M^{me} et M. Matthieu.

« Pour moi c'est un fait nouveau majeur qui discrédite le pétitionnaire sur la totalité du dossier. Avoir la preuve judiciaire qu'il y a des faux documents sur le point essentiel de la maîtrise foncière est très important. Il semblerait que les autorités préfectorales en conviennent car ce dossier va faire l'objet d'une nouvelle analyse juridique », explique Stéphane Mazars, sénateur, qui a rencontré la préfète jeudi en fin de journée. « Ce qui est inquiétant c'est que j'ai entendu que ce nouvel élément



Les membres de l'association seront présents à Rodez samedi.

compliquait la décision sur ce dossier, alors que pour moi il le simplifie vers une décision de refus. Cela montre l'état d'esprit de l'administration qui est favorable à une autorisation d'exploiter. Pourquoi ? Il doit y avoir quelqu'un ou quelque chose derrière qui... Alors qu'il y a un très large consensus pour

tout arrêter », se soucie l'élu qui est aussi avocat et qui a ajouté : « J'ai expliqué que d'après les éléments à ma connaissance, une éventuelle procédure en appel ne ferait que confirmer ce jugement. Le problème étant le délai ».

Anne Gaben-Toutant, conseillère générale a, de son côté, ren-

contré la ministre Anne-Marie Escoffier qui lui précisé que « l'on enquêtait sur la fiabilité économique de la société hydro-électrique gérée par M. Guibert ».

« La préfecture a tout à gagner avec ce jugement. Il prouve qu'elle a été trompée par le pétitionnaire. Cela est même maintenant acté par le tribunal », conclut Bernard Gauvain, le président de l'association, en ajoutant : « Le fait que la préfète ait été très ennuyée de ce jugement est très révélateur : elle aurait pu être soulagée qu'on lui apporte sur un plateau un motif valable de dire non mais au contraire, elle est "très ennuyée"... ».

À la fin de la réunion il est même envisagé une séance d'information publique au carrefour Saint-Etienne à Rodez samedi 1^{er} décembre, le matin, pour interpellier gentille-ment le public avec banderoles, boissons...